

Envoyé en préfecture le 19/11/2024

Reçu en préfecture le 19/11/2024

Publié le 19/11/2024

ID : 044-284400025-20241114-2024_043_DI-DE



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2025

Conseil d'administration du 14 novembre 2024

SOMMAIRE

1/ LE CONTEXTE GLOBAL DE LA PRÉPARATION DU BUDGET 2025	3
Un contexte macroéconomique en demi-teinte.....	3
Des finances locales dégradées.....	3
Un projet de loi de finances 2025 centre sur la réduction du déficit	4
2/ BUDGET PRINCIPAL : ÉLÉMENTS DE RÉTROSPECTIVE FINANCIERE ET TENDANCES DE RÉALISATION DU BUDGET 2024	6
Rétrospective 2019-2023	6
Tendances de réalisation du budget 2024.....	12
3/ BUDGET PRINCIPAL : LES GRANDES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES ET FINANCIÈRES POUR 2025	14
Les orientations stratégiques.....	14
Les orientations financières.....	15
4/ BUDGET ANNEXE REGIONAL	17
Éléments de rétrospective	17
Tendances de réalisation 2024.....	19
Orientations pour 2025.....	19

Cadre réglementaire

Le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion prévoit dans son article 33 qu'« *un débat a lieu au conseil d'administration sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci* ».

1/ LE CONTEXTE GLOBAL DE LA PRÉPARATION DU BUDGET 2025

UN CONTEXTE MACROÉCONOMIQUE EN DEMI-TEINTE

Après deux années marquées par l'inflation, le contexte macroéconomique reste en demi-teinte. L'économie française a ainsi enregistré une croissance proche de son potentiel de moyen terme sur la première moitié de 2024 : **environ 1 % en moyenne en rythme annualisé**.

Malgré l'effet d'entraînement des Jeux Olympiques et même si les dépenses de services ont été soutenues, la consommation est globalement restée atone au 1er semestre. Le pouvoir d'achat ayant crû significativement, c'est le taux d'épargne qui en a principalement bénéficié.

L'investissement des entreprises recule pour le 3ème trimestre consécutif, et celui des ménages (en logement) est en net repli.

Au cours de la première partie de l'année, l'économie française a continué à créer des emplois mais à un rythme ralenti. Cela se traduit par la réapparition de gains de productivité, certes encore modestes à ce stade. Un point positif est que **le taux de chômage demeure bas (7,3 % à mi-année)**, au regard de son historique des trente dernières années. C'est d'ailleurs un dénominateur commun à de nombreux pays européens, reflétant une moindre arrivée sur le marché du travail en raison des évolutions démographiques marquées par le vieillissement.

Par ailleurs, les pressions inflationnistes se sont nettement détendues. En août, l'inflation française mesurée sur un an est revenue **sous la barre des 2 %**. Les prix des services, reflétant les hausses de salaires, affichent encore une progression élevée mais cette dernière devrait se tempérer avec la modération salariale à venir, dans le sillage de la normalisation de l'inflation.

DES FINANCES LOCALES DÉGRADÉES

2023 marquait une dégradation de la situation des départements et des régions, victimes d'un effet ciseaux important, alors que la situation du bloc communal restait satisfaisante, avant un pic d'investissement attendu pour 2024-2025.

Mais 2024 renforce la tendance avec une dégradation de la situation financière de l'ensemble des collectivités, quelle que soit leur strate.

De manière générale, les collectivités ont connu une **forte hausse de leurs dépenses de fonctionnement** : En 2023, elles ont crû de 6,1 % à périmètre constant, dépassant les prévisions. Cette dynamique s'est poursuivie en 2024, avec une hausse de 5,4 % sur les huit premiers mois. C'est en premier lieu les frais de personnel qui l'expliquent avec une augmentation de 5,8 %, en grande partie due à la **revalorisation du point d'indice et à la prime pouvoir d'achat**. S'ajoutent **l'effet inflation**, qui pèse sur les dépenses, et, pour les départements, le poids des prestations sociales, souvent indexées sur l'inflation.

En parallèle, la **dynamique des recettes ralentit**, sous l'effet d'une croissance de la TVA inférieure à la prévision et d'une chute continue des droits de mutation à titre onéreux. Les produits de la taxe foncière ont progressé de 4,7 % en 2023, après une hausse importante de 9,8 % l'année précédente. Les différents concours de l'État montent de 6,1 %, en partie grâce au reversement du FCTVA (Fonds de Compensation pour la TVA).

La conjonction de la hausse des dépenses et du ralentissement de la dynamique des recettes conduit à une **augmentation du besoin de financement des collectivités**, à hauteur de 4 milliards d'euros en 2023. Ce solde est du même ordre de grandeur que celui connu en 2014. Depuis lors, hormis l'année très particulière de 2020, l'ensemble des collectivités locales dégagait chaque année une capacité de financement. En 2023, tous les types de collectivités sont en situation de besoin de financement, faible pour le bloc communal (0.2 Md€) et plus important pour les départements (2.1 Md€) et les régions (1.7 Md€).

La variation du fonds de roulement de l'ensemble des collectivités devient négative (- 2,7Md€) pour la première fois depuis 2019.

Cette situation pose des défis pour la gestion budgétaire et risque d'accentuer les tensions financières dans les prochaines années.

Dans un contexte de restriction budgétaire, la Cour des comptes estime pourtant que les collectivités conservent un niveau de trésorerie et de dépenses qui leur permet de contribuer au **redressement des finances publiques**. Elle rappelle ainsi leur poids dans les dépenses publiques (18 %) et les financements de l'État (54 % des ressources).

UN PROJET DE LOI DE FINANCES 2025 CENTRÉ SUR LA RÉDUCTION DU DÉFICIT

Le projet de loi de finances est construit avec l'objectif de **réduire le déficit budgétaire à 5% du PIB en 2025 puis de le ramener sous le seuil de 3 % en 2029** comme s'y est engagé le Gouvernement.

Les mesures de redressement portent prioritairement sur les **dépenses, qui représentent près de 57 %** du PIB en France. Sur les 60 milliards d'euros d'économies à réaliser, les deux tiers (soit environ 40 Md€) seront ainsi portés par des mesures de **réduction de la dépense publique**.

Cet effort en dépense est partagé entre l'Etat, ses opérateurs, les collectivités territoriales et les administrations de sécurité sociale. En volume et hors charge d'intérêt de la dette, les dépenses de l'Etat et de ses opérateurs baisseraient de 1,1%, les dépenses des collectivités locales seraient stables et les dépenses de sécurité sociale progresseraient de 0,6%.

La réduction des dépenses se traduit par un frein porté sur des politiques publiques à forts enjeux, emploi et transitions notamment.

Les mesures de recettes représentent environ un tiers de l'effort total de consolidation des comptes publics, soit environ 20 milliards d'euros. Dans le cadre du partage de l'effort, une participation au redressement collectif est demandée aux plus grandes entreprises (plus de 1 milliard d'euros de chiffre d'affaires annuel, soit quelques centaines d'entreprises sur 4,5 millions au total) et aux plus hauts revenus (plus de 500 000 € de revenu fiscal de référence par an pour un couple, soit moins de 0,3 % des ménages imposables).

Concernant les collectivités et établissements publics locaux, 5 milliards d'euros d'économie sont recherchés, principalement basés sur les mesures suivantes :

- Suppression de l'indexation de la part de TVA reversée aux collectivités pour 2025 ;
- Baisse du taux du fonds de compensation de la TVA et recentrage sur l'investissement (-10%) ;
- Maintien en volume de la DGF (27 Mds) avec augmentation de la péréquation, baisse des dotations de compensation de la taxe professionnelles ;
- Création d'un fonds de réserve de 3 milliards d'euros alimenté par 450 collectivités et EPCI dont les recettes de fonctionnement sont supérieures à 40 milliards d'euros via un prélèvement sur leurs recettes fiscales, plafonné à 2% de leurs recettes de fonctionnement. Le fonds sera affecté à la péréquation horizontale.
- Baisse du fonds vert de 2,5 à 1 milliard d'euros.

Vient s'ajouter une hausse des cotisations employeurs de financement de la CNRACL (+4 points) visant à en réduire le déficit.

Les élus locaux condamnent majoritairement ces mesures qui interrogent leur capacité à maintenir les services publics sur les territoires et à continuer à investir alors que les besoins liés à la transition écologique appellent au contraire un renforcement de l'investissement.

Ces mesures soulignent par ailleurs la dépendance accrue du monde territorial aux décisions du gouvernement, le levier fiscal ayant été considérablement réduit.

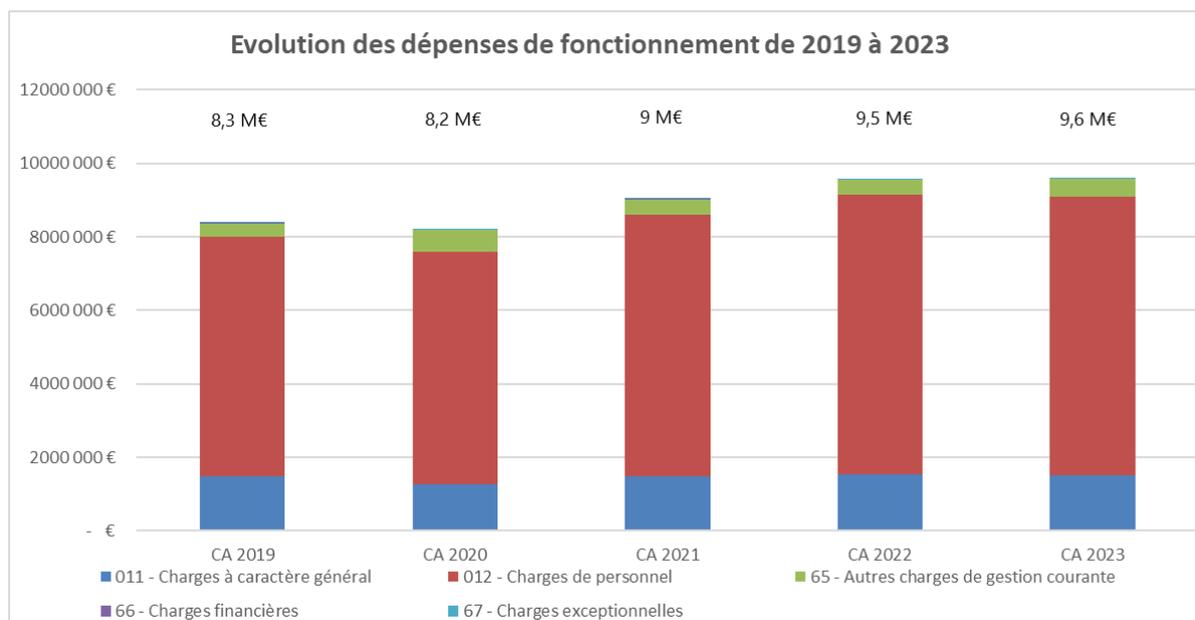
2/ BUDGET PRINCIPAL : ÉLÉMENTS DE RÉTROSPECTIVE FINANCIÈRE ET TENDANCES DE RÉALISATION DU BUDGET 2024

RÉTROSPECTIVE 2019-2023

Les dépenses de fonctionnement

Sur la période 2019-2023, les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 8,3 à 9,6 millions d'euros soit une croissance de 17% et un rythme de croissance moyen annuel de 4%.

Ces dépenses subissent une légère régression de 2019 à 2020, sous l'effet de la crise sanitaire et des difficultés conjoncturelles du service médecine. Mais elles retrouvent une dynamique de croissance importante de 2020 à 2022 avec un taux de croissance annuel de quasiment 10%, puis plus de 6%. Cette reprise de la croissance des dépenses traduit le lancement du nouveau projet stratégique du Centre de gestion. De 2022 à 2023, les dépenses semblent en revanche se stabiliser autour de 9,6 millions d'euros.



La **répartition des dépenses** de fonctionnement reste stable sur l'ensemble de la période.

Reflète d'une activité centrée sur le service, les **charges de personnel** en représentent un peu moins de 80% (soit 7,6 millions d'euros en 2023). Leur taux de croissance moyen annuel sur la période est de 4,1% couvrant des variations importantes sur la période : -2,5% de 2019 à 2020 puis +12,3% de 2020 à 2021, +6,8% de 2021 à 2022 et +9,9% de 2022 à 2023. Cette variation est principalement le reflet de la dynamique des missions temporaires que l'on retrouve en recettes. La crise sanitaire a eu un impact important sur l'activité puis l'effet s'inverse à partir de 2021 avec la reprise d'activité des collectivités. L'inflexion à partir de 2022 trouve son explication dans la pénurie de main d'œuvre et les difficultés à répondre aux demandes des collectivités.

Du côté des effectifs permanents du Centre de gestion, la pénurie du service médecine jusqu'en 2021 puis sa remise à niveau progressive et le secrétariat du conseil médical contribuent aux variations sus mentionnées.

Structure des effectifs

En 2023, les effectifs permanents comptent 97 agents. Ces agents sont principalement titulaires, le taux de titulaires atteignant 64%, et très majoritairement des femmes (80%).

La filière administrative domine, représentant plus de $\frac{3}{4}$ des effectifs, devant les filières médico-sociale (10%), technique (7%) puis culturelle (5%).

La répartition par catégorie est relativement homogène, avec une majorité d'agents de catégorie A (40% agents) et un équilibre entre les agents de catégories B et C (29% catégorie et 31% cat B).

L'absentéisme est aussi très maîtrisé avec un taux d'absentéisme global de 7,65% en 2023.

Le taux de travailleurs handicapés est supérieur à 7% avec 7 travailleurs handicapés sur emploi permanent en 2023, répartis sur les catégories A, B et C.

Les effectifs des missions temporaires varient d'une année sur l'autre, tant en nombre qu'en équivalents temps plein (ETP) dans une fourchette basse de 20 à 30 agents bien en deçà des objectifs qui permettraient de répondre aux besoins des collectivités.

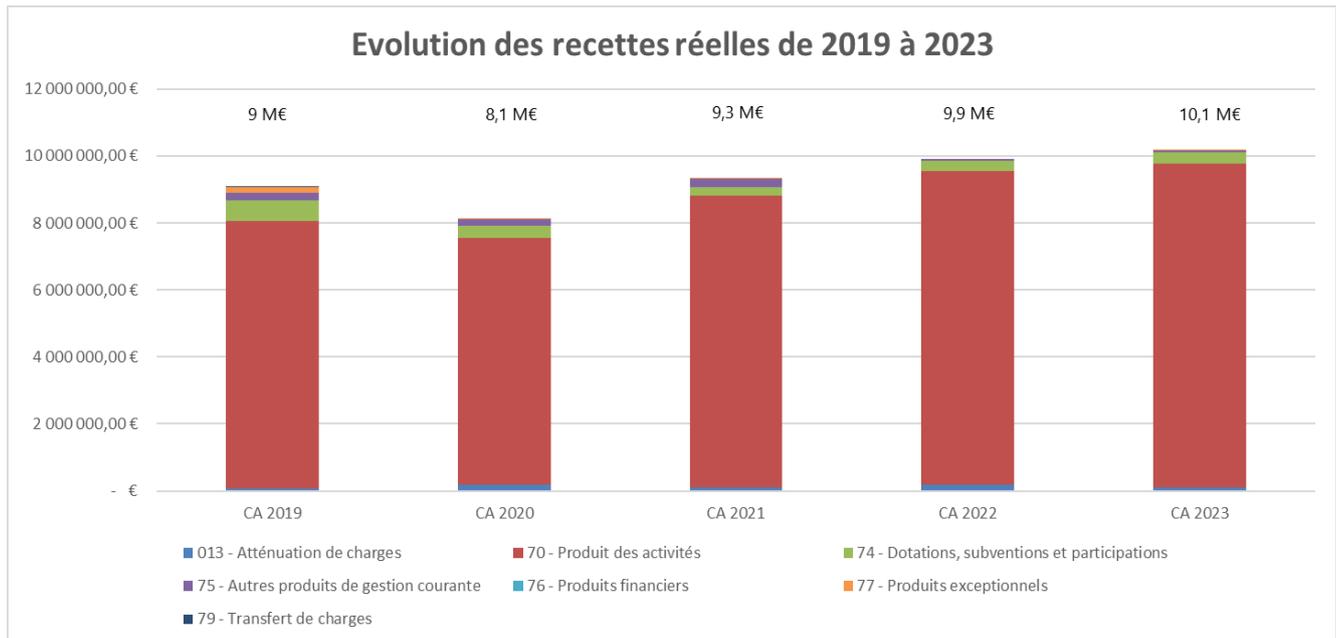
Représentant en moyenne 16% des dépenses réelles de fonctionnement (soit 1,4 million d'euros), les **charges à caractère général** connaissent une dynamique soutenue avec une croissance annuelle moyenne de quasiment 4% entre 2019 et 2023. La variation depuis 2019 s'explique par l'effet de la crise sanitaire (- 15%), puis la concomitance entre reprise d'activité post-covid et impulsion forte du démarrage du projet de transformation (+18%), croissance contenue entre 2021 et 2022 (+3%) et légère baisse de 2022 à 2023 (-1%) correspondant à un moindre besoin de recours à études et soutiens externes du fait du développement engagé et des compétences acquises.

Les **autres charges de gestion courante** représentent quant à elles en moyenne 5% des dépenses réelles de fonctionnement sur la période (soit 460 000 €). Elles couvrent essentiellement les remboursements aux collectivités de la mise en œuvre du droit syndical ainsi que, de manière accessoire, les indemnités et formations des élus. Leur variation reflète l'irrégularité des demandes de remboursement par les collectivités concernées.

Enfin, les autres dépenses, **charges financières et charges exceptionnelles**, couvrent une part résiduelle du budget. Les charges financières, du fait d'un emprunt vieillissant, diminuent régulièrement et représentent 2 200 € en 2023. Le volume des charges exceptionnelles, du fait de leur nature, est très variable, de 30 000 € en 2020 à 6 700 € en 2023, et résulte essentiellement de titres annulés sur les exercices antérieurs.

Les recettes de fonctionnement

Sur la période 2019-2023, le **volume de recettes** varie entre 9 millions d'euros (2019) et 10,1 millions d'euros (2023) hors l'exercice 2020 qui marque un creux avec 8,1 millions d'euros. Leur taux de croissance moyen annuel est légèrement supérieur à celui des dépenses : 4,1%. Et leur dynamique suit celle des dépenses, le resserrement de 2020 étant suivi en 2021 d'une forte croissance atteignant quasiment 15% qui ensuite ralentit de 2021 à 2022 (+6,2%) puis de 2022 à 2023 (+2,8%).



Environ 90 % des recettes relèvent du **chapitre « Produit des activités »**, qui regroupe le produit des cotisations obligatoire et additionnelle ainsi que les remboursements, refacturations et produits des services. L'ensemble des cotisations représente entre 44 et 51% des recettes du Centre de gestion et les recettes liées aux prestations (dont les concours relevant du périmètre de responsabilité du Centre de gestion) entre 48 et 55% de ces recettes. Il est à noter que pour la première fois en 2021, la part des prestations de service (54%) est supérieure à celle des cotisations (46%), répartition qui se renforce encore en 2022 (55% de prestations de service et 45% de cotisations). Cette tendance se confirme en 2023, puisque les cotisations représentent 49% des recettes, contre 51% de recettes de prestations.

La **cotisation obligatoire** représente entre 2,7 et quasiment 3 millions d'euros soit 30 à 32% des recettes totales. Elle est versée par les collectivités affiliées. Son taux est de 0,8% de leur masse salariale brute. L'inflexion de 2020 est due à la désaffiliation de la Ville d'Orvault.

La **cotisation facultative** représente entre 1 et 1,12 million d'euros et, du fait d'une assiette commune, connaît les mêmes variations que la cotisation obligatoire. D'un taux de 0,3%, elle rétribue différentes missions facultatives.

Les **organismes non affiliés** s'acquittent d'une **contribution** de 0,07% de leur masse salariale correspondant principalement au financement des missions liées aux instances médicales statutaires et à l'assistance juridique. Cette contribution connaît une croissance régulière, passant de 306 000 € à en 2018 à 393 000 € en 2023.

Le **remboursement des frais d'organisation de concours** est compris sur la période entre 281 000 € (2022) et 97 430 € (2023). Il inclut le remboursement du Centre de gestion de Loire-Atlantique par les autres centres de gestion des Pays de la Loire pour l'organisation des concours relevant de leur périmètre. Depuis 2018, s'ajoute le remboursement par le Centre de gestion d'Ille-et-Vilaine des concours organisés par le Centre de gestion de Loire-Atlantique et qui relèvent du périmètre de l'inter-région Grand Ouest, notamment les concours et examens d'ingénieur et de professeur ou d'assistant spécialisé d'enseignement artistique. De même, depuis 2018, le remboursement des coûts lauréats de ces concours et examens par les autres centres de gestion (extérieurs à la région Grand Ouest mais nommant des lauréats issus de ces concours) apparaît sur ce poste. Cette recette fluctue en fonction du rythme d'organisation et d'encaissement des recettes ainsi que du coût des concours organisés.

Les **autres conventions et remboursements** subissent de plein fouet la crise sanitaire de 2020, passant de plus de 2 millions d'euros en 2019 à 1,5 million d'euros en 2020. Elles ont cependant retrouvé une dynamique importante à compter de 2021, représentant 2,5 millions d'euros en 2021 et 3,1 millions en 2023. Cette forte augmentation reflète la mise en place de la cotisation au service médecine, d'un taux de 0,51% de la masse salariale brute des collectivités adhérentes, à compter de 2021 et le développement des prestations avec l'ancrage du nouveau projet du Centre de gestion, notamment dans le domaine de la paie et de la prévention.

Les facturations relatives aux **mises à disposition de personnel** ont connu une forte augmentation en 2021 et 2022 où elles dépassent 1,4 million d'euros avant de diminuer en 2023 (1,15 million d'euros). Leur variation reflète essentiellement celle de l'activité des missions temporaires, fortement mobilisées en 2021 et commençant à souffrir du resserrement du marché du travail à compter du 2^{ème} semestre 2022 et sur l'année 2023.

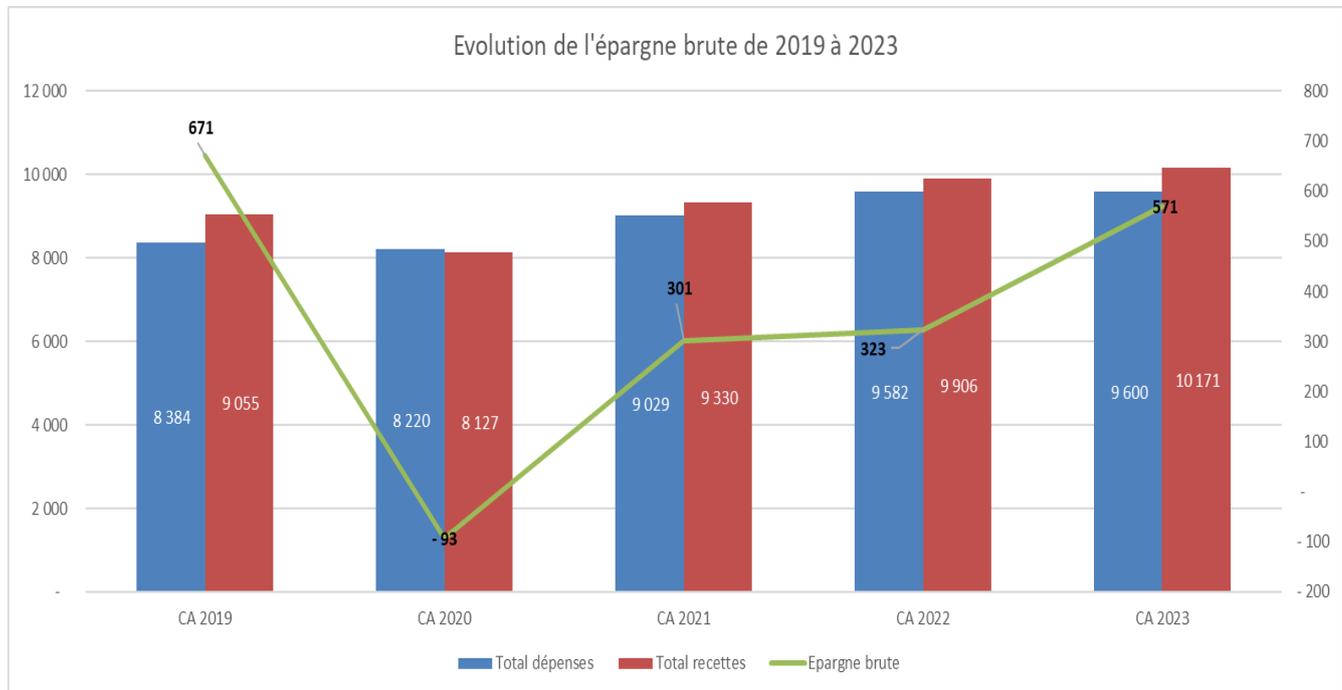
Les **dotations, subventions et participations** représentent en moyenne 5% des recettes perçues sur la période 2019-2023. Elles diminuent constamment jusqu'en 2021, passant de 600 000 euros en 2018 à 276 000 euros en 2021 puis augmentent de nouveau en 2022 et 2023 (350 800 €). Elles incluent principalement les contributions relatives aux fonctionnaires momentanément privés d'emploi et les remboursements d'organisation de concours par le budget annexe régional et le budget annexe inter-régional.

Les **autres produits de gestion courante** regroupent les revenus des immeubles ainsi que; jusqu'en 2021, les rétributions au titre des prestations d'assurance et d'action sociale. Ils restent relativement stables sur la période, autour de 0,2 million d'euros et diminuent à partir de 2022 du fait du changement d'imputation comptable de la gestion du contrat groupe d'assurance des risques statutaires.

Les **atténuations de charge**, qui correspondent aux remboursements des arrêts maladie par la Sécurité sociale et l'assurance du risque statutaire, connaissent un pic en 2020 (180 000 €), du fait de la prise en charge d'un congé longue durée à hauteur de 75 000 € et se maintient à un niveau élevé en 2021 et 2022 (112 000 € et 176 700 €) en raison de quelques arrêts prolongés. Ils restent à un niveau élevé sur 2023 (104 345 €) pour les mêmes raisons.

Les produits exceptionnels occupent une part résiduelle des recettes et sont par nature d'un montant variable.

Les épargnes



L'épargne brute correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Elle est prioritairement affectée au remboursement de la dette et, pour le surplus, aux dépenses d'équipement. Elle témoigne donc de la solvabilité du Centre de gestion.

Après un pic d'épargne à hauteur de 671 000 € en 2019, celle-ci a chuté en 2020, année marquée par un déficit de 93 000 €. Cette situation est le résultat de la crise sanitaire, se traduisant par une baisse des prestations, notamment des missions temporaires et archives, cumulée avec la désaffiliation de la commune d'Orvault et la difficulté à recruter des médecins ne permettant pas d'assurer la prestation médecine de manière satisfaisante. Le niveau d'épargne se reconstitue cependant progressivement avec un niveau intermédiaire de 301 000 € en 2021 puis 323 000 € en 2022, pour atteindre 571 000 € en 2023.

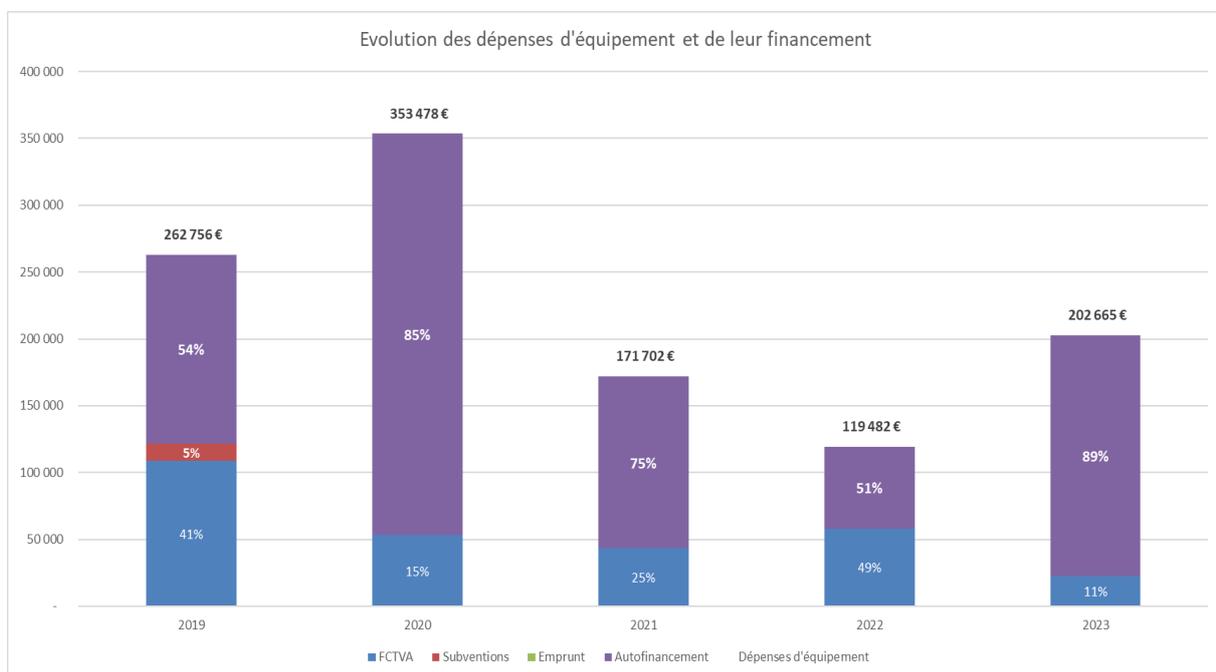
Le taux d'épargne brute, qui mesure la part des recettes de fonctionnement disponible pour rembourser la dette et investir (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement), est très variable sur la période : supérieur à 7% en 2019, il chute à -1,14% en 2020 et se rétablit à 3,23% en 2021 puis 3,26% en 2022 pour atteindre 5,61% en 2023, traduisant la dynamique positive de la trajectoire financière du Centre de gestion.

L'investissement

Sur la période 2019-2023, l'investissement annuel varie entre 387 000 € en 2020 et 236 000 € en 2023.

Les dépenses d'équipement se répartissent entre :

- Les dépenses liées aux bâtiments (travaux et aménagements), qui représentent en moyenne 90 000 € par an ;
- Les dépenses liées au système d'information (matériel et logiciels), qui représentent en moyenne 156 000 € par an ;
- L'acquisition de mobilier, matériel et véhicule (mobilier de bureau, véhicules, matériel médical...), qui représente en moyenne 42 900 € par an.



Comme le montre le graphique ci-dessus, les dépenses d'équipement sont majoritairement autofinancées (73%). La deuxième source de financement est le FCTVA (26%).

Résultat

En parallèle de l'épargne brute, le résultat de fonctionnement de chaque exercice (qui prend en compte la dotation aux amortissements, c'est-à-dire la dépréciation des biens immobilisés du Centre de gestion) a suivi la même trajectoire que l'épargne brute avec une chute en 2020, marquée par un déficit de 270 000 €, puis un rétablissement en 2021 à 128 000 €, qui s'améliore encore en 2023 à hauteur de 443 000 €.

Le résultat de fonctionnement cumulé du Centre de gestion a permis d'absorber le déficit de 2020 : de 2 350 000 € en 2019, il s'est contracté à 1 875 000 € en 2020 avant d'entamer une reconsolidation en 2021 jusqu' en 2023, où il atteint 2,6 millions d'euros.

En parallèle, le résultat d'investissement cumulé a amorti les déficits annuels d'investissement de 2018 et 2019. Il dépasse en 2023 son niveau de 2018 pour atteindre 600 800 €, malgré une légère diminution par rapport à 2022 (676 000 €).

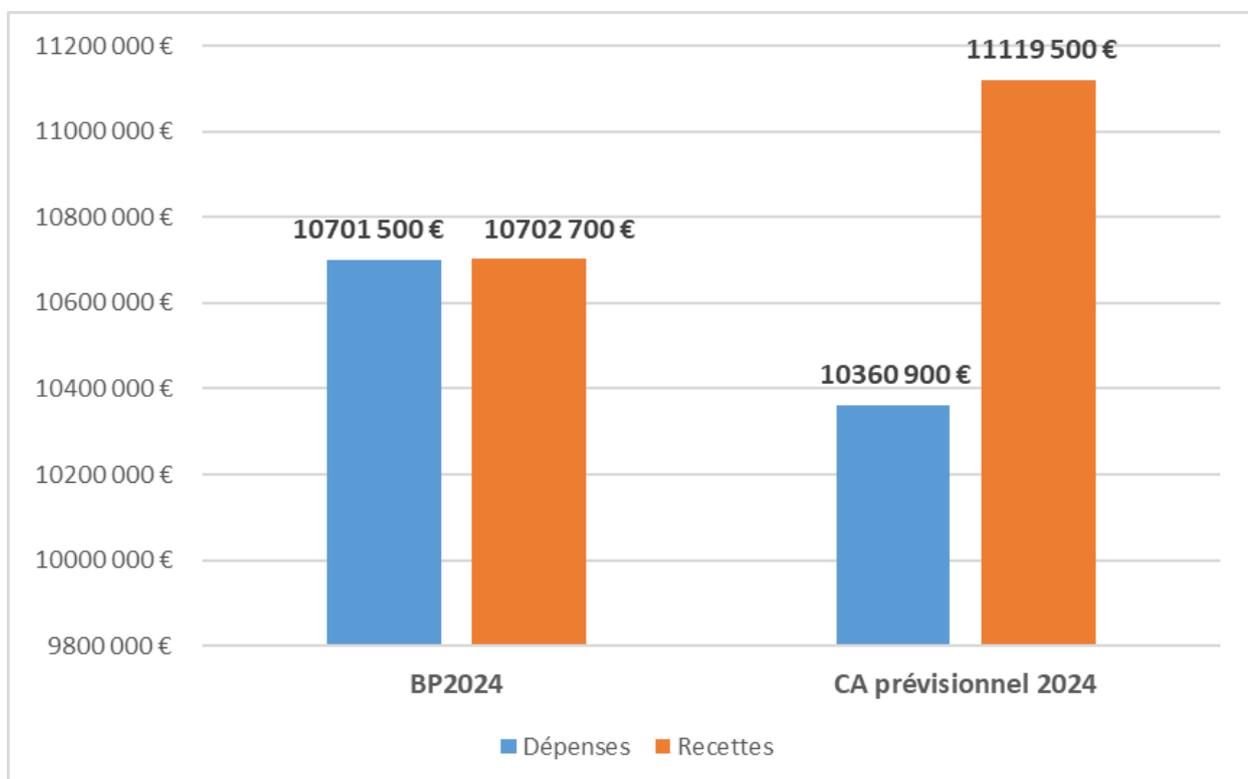
L'endettement

La dette du CDG est constituée d'un emprunt unique d'un montant de 400 000 € sur 12 ans (jusqu'au 1^{er} février 2029), contracté en 2017 auprès de la Banque Postale, au taux fixe de 1,12%. La dette est donc parfaitement maîtrisée.

L'encours de dette au 31/12/2023 s'élève à 175 000 €, portant la capacité de désendettement à 0,30 année, ratio tout-à-fait favorable.

TENDANCES DE RÉALISATION DU BUDGET 2024

Fin octobre, la réalisation budgétaire 2024 se révèle très favorable avec **un résultat attendu autour de 758 000 €** sous le double effet de dépenses contenues et d'une recette conjoncturelle exceptionnelle.



Les dépenses de fonctionnement

Ce résultat très supérieur au prévisionnel (1200 € au BP) s'explique d'une part par des dépenses contenues. Fin octobre 2023, celles-ci affichent un taux de réalisation de 71%, qui devrait atteindre 97% en fin d'exercice.

Les **dépenses hors personnel** devraient se situer en deçà du prévisionnel, à hauteur de 240 000 €. Le projet de modernisation du système d'information, notamment l'externalisation de l'infrastructure, s'étale en effet sur deux ans avec un effet sur le rythme de paiement de la dépense. 220 000 € inscrits en 2024 seront ainsi dépensés en 2025. En outre, les crédits de formation et de frais de mission seront mobilisés en deçà de la prévision initiale (- 60 000 €) et la participation aux congés de formation s'avère inférieure de 15 000 € à la prévision. Ces dépenses contenues permettent d'absorber des remboursements d'activités syndicales supérieures à la prévision (sous l'effet de demandes de remboursement relevant d'exercices précédents) tout en restant globalement en deçà de la prévision budgétaire initiale.

Parallèlement, **les charges de personnel** restent maîtrisées. Avec un volume prévisionnel de dépense de 8 054 000 €, elles représenteraient environ 79% des dépenses réelles de fonctionnement, avec un taux de réalisation autour de 98%.

Le **total des dépenses** réalisées en 2024 peut ainsi être estimé à 10 360 900 €.

Les recettes de fonctionnement

En parallèle, les **recettes de fonctionnement** devraient atteindre 11 119 000 €, dépassant la prévision de 419 000 €. Au 1^{er} octobre 2022, leur taux de réalisation est de 70%. Néanmoins, il devrait atteindre 104% en fin d'exercice.

Ce fort dépassement de la prévision s'explique par **l'effet conjoncturel de l'annualisation des cotisations**. Ainsi, sur un total prévisionnel de 7 750 000 € de cotisations et contributions, 419 000 € correspondent à des cotisations relevant de l'année 2023. Le travail engagé pour mieux suivre les cotisations à compter de 2024 permet d'envisager leur comptabilisation sur la réalité d'un exercice budgétaire, de janvier à décembre. Le principe d'annualité est ainsi mieux respecté et les aléas liés au report d'un exercice à l'autre réduits.

Au-delà de cet effet conjoncturel, les recettes sont tout-à-fait conformes à la prévision. Quelques postes appellent la vigilance : accompagnements managériaux, missions temporaires et prestations paies.

Les recettes associées aux missions d'accompagnement managérial s'annoncent en deçà de la prévision au regard de la réalité du marché et des capacités à faire.

Les missions temporaires continuent à pâtir des difficultés à recruter et, malgré une prévision déjà resserrée, connaissent un léger recul se traduisant également côté recettes, avec une prévision de 1,1 million d'euros au lieu de 1,12 prévus au budget.

La prestation paies a connu des départs de collectivités (Bouvron et Rougé), se traduisant par une baisse estimée des recettes pour 2024 à - 18 000 €. La mise en place de nouvelles prestations (paie temporaire, liste des promouvables, missions expertises paie et carrière) devrait néanmoins conforter ce poste.

3/ BUDGET PRINCIPAL : LES GRANDES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES ET FINANCIÈRES POUR 2025

LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Les collectivités et établissements publics locaux font face à un resserrement de leur capacités financières et à des difficultés à recruter et à mobiliser les compétences dont ils ont besoin au moment où la demande de service public et de présence sur le territoire est forte et où les transitions écologiques, numériques, sociales et sociétales appellent des investissements sans précédent.

La raison d'être du Centre de gestion comme son projet de mandat le placent aux côtés et au service de ces acteurs pour les soutenir dans le pilotage et la gestion de leurs ressources humaines et les accompagner dans ces mutations.

L'année 2025 sera l'occasion de poursuivre la mise en œuvre des orientations stratégiques 2020-2026 pour affirmer la présence du Centre de gestion sur le territoire, poursuivre la professionnalisation et la diversification de notre offre de service ainsi que la modernisation de nos pilotages et modes de travail.

Poursuivre le développement de notre présence sur le territoire et de la qualité de nos relations et de nos coopérations

- Renforcer la promotion et les actions de relations aux publics : hors les murs, campagne emploi public, présences institutionnelles, partenariats formalisés ...
- Lancer notre nouveau site Internet avec une nouvelle approche
- Promouvoir les premiers projets du lab' d'expérimentation
- Tester (prototyper) un nouvel espace d'accueil à coûts réduits
- Structurer le dialogue social départemental (instances et projet de territoire)

Accroître la professionnalisation de nos offres de service et leur diversité

- Repenser notre soutien au recrutement et engager une démarche emploi professionnalisée
- Structurer nos appuis juridiques et penser une nouvelle offre
- Proposer une offre paie temporaire
- Faire évoluer notre offre retraite

Fédérer les employeurs autour de la santé au travail et des conditions d'exercice

- Restituer aux employeurs et leurs représentants le diagnostic en cours sur la santé au travail, risques et mesures d'accompagnement sur la prévention primaire
- Réunir les acteurs du territoire autour du forum prévention de mars 2025
- Structurer la politique handicap et préparer un plan d'action
- Finaliser le plan d'action égalité femmes-hommes, engager le déploiement sur le territoire

Poursuivre la modernisation de nos pilotages et de nos modes de travail

- Renforcer la combinaison entre digitalisation et accessibilité de nos services et de nos offres
- Débuter l'acquisition des compétences autour de l'intelligence artificielle générative
- Etablir la cartographie de nos risques et les premiers processus correctifs
- Préparer les décisions sur les locaux du centre de gestion

Accroître la coopération régionale et passer à une échelle de mutualisation supplémentaire

- Lancer la plateforme de signalement
- Déployer la formation secrétariat général de mairie
- Piloter le dossier prévoyance
- Lancer le dossier santé
- Participer à l'échelon régional au Big Bang emploi 2025
- Développer les partenariats avec l'Université de Nantes et Angers
- Préparer le bilan du schéma régional et les suites à donner
- Structurer nos moyens au service du déploiement de l'action régionale

LES ORIENTATIONS FINANCIÈRES

Pour permettre la réalisation de cette feuille de route, dépenses et recettes devront conserver une dynamique soutenue.

Les dépenses de fonctionnement sont ainsi estimées **en progression de 4,2%** par rapport au BP2024, à hauteur de **11,2 millions d'euros**.

La dynamique est avant tout portée par la **masse salariale, en progression de 5,5%** à périmètre constant, soit **8 598 000 €**.

Cette progression de la masse salariale résulte de trois leviers principaux :

- 1,9% sous l'effet de mesures extérieures : augmentation des jurys de concours du fait de leur rythme d'organisation (+1,20%) et augmentation du taux de l'assurance des risques statutaires (+0,7%)
- 1,79% sous l'effet du glissement vieillesse technicité (+0,88%) et de nos besoins en moyens et compétences (+0,91%)
- 1,74% sous l'effet de nos décisions en matière de politique de rémunération (régime indemnitaire, prévoyance)

Vient s'ajouter une hausse de 1,35% due à l'intégration dans le budget principal de la masse salariale jusqu'ici gérée dans le cadre du budget régional et qui fera l'objet d'une refacturation donc de recettes équivalentes. Cette mesure technique vient porter la masse salariale totale à 8 708 000 €.

Les autres dépenses (charges à caractère général, autres charges de gestion courante notamment) conservent une **dynamique contenue à 2%**, représentant **2 598 000 €**.

Elles portent notamment la poursuite de la **modernisation du système d'information**, avec une dépense conjoncturelle de 150 000 € liée à la mise en œuvre du projet. Basé sur l'externalisation de l'infrastructure informatique, ce projet sera aussi l'occasion de soutenir l'offre de service et la modernisation de nos modes de travail avec le lancement d'une solution de gestion de la relation usagers et l'automatisation de certains processus.

Parmi les autres dépenses du budget 2025, on notera :

- des crédits dédiés à l'amélioration des conditions de visite médicales avec 20 000 € destinés à l'optimisation des locaux.
- des dépenses d'études en reflux de 20 000 €, traduisant l'ancrage du projet du Centre de gestion.

En parallèle de cette dynamique des dépenses, les **recettes** devraient bénéficier d'une **croissance exceptionnelle de 8,5%**, les portant à 11 612 000 €.

Cette forte croissance s'explique par le **projet de vente des locaux de l'immeuble Le Bizet**, anciennement occupés par le COS et estimés à 450 000 €.

Hors cette recette exceptionnelle, l'évolution des recettes est estimée à 4,3%.

Elles bénéficient ainsi d'une **dynamique des cotisations** estimée à plus de 5,3% par rapport au budgété 2024 soit un montant estimé à 5 385 000 € sous l'effet des évolutions mécaniques de l'assiette (GVT, recrutements) estimées à 2,5%.

S'agissant des **recettes tarifaires liées aux prestations**, elles devraient représenter en 2025 47% des recettes réelles de fonctionnement.

L'estimation des recettes – et des dépenses - liées aux missions temporaires reste prudente : dans l'attente d'une réorganisation portant une nouvelle dynamique, il reste difficile de répondre à l'ensemble des sollicitations au regard notamment d'un marché de l'emploi public qui reste fermé.

La dynamique des autres recettes de prestation est globalement positive, notamment celle de l'offre en matière de prévention des risques professionnels (+35 000 €). Les nouvelles prestations en matière de carrière et de paie doivent aussi permettre maintenir la dynamique des recettes associées avec une prévision en augmentation de 22 000 €.

Ainsi, le résultat prévisionnel estimé pour 2025 devrait s'établir autour de 306 000 €.



4/ BUDGET ANNEXE RÉGIONAL

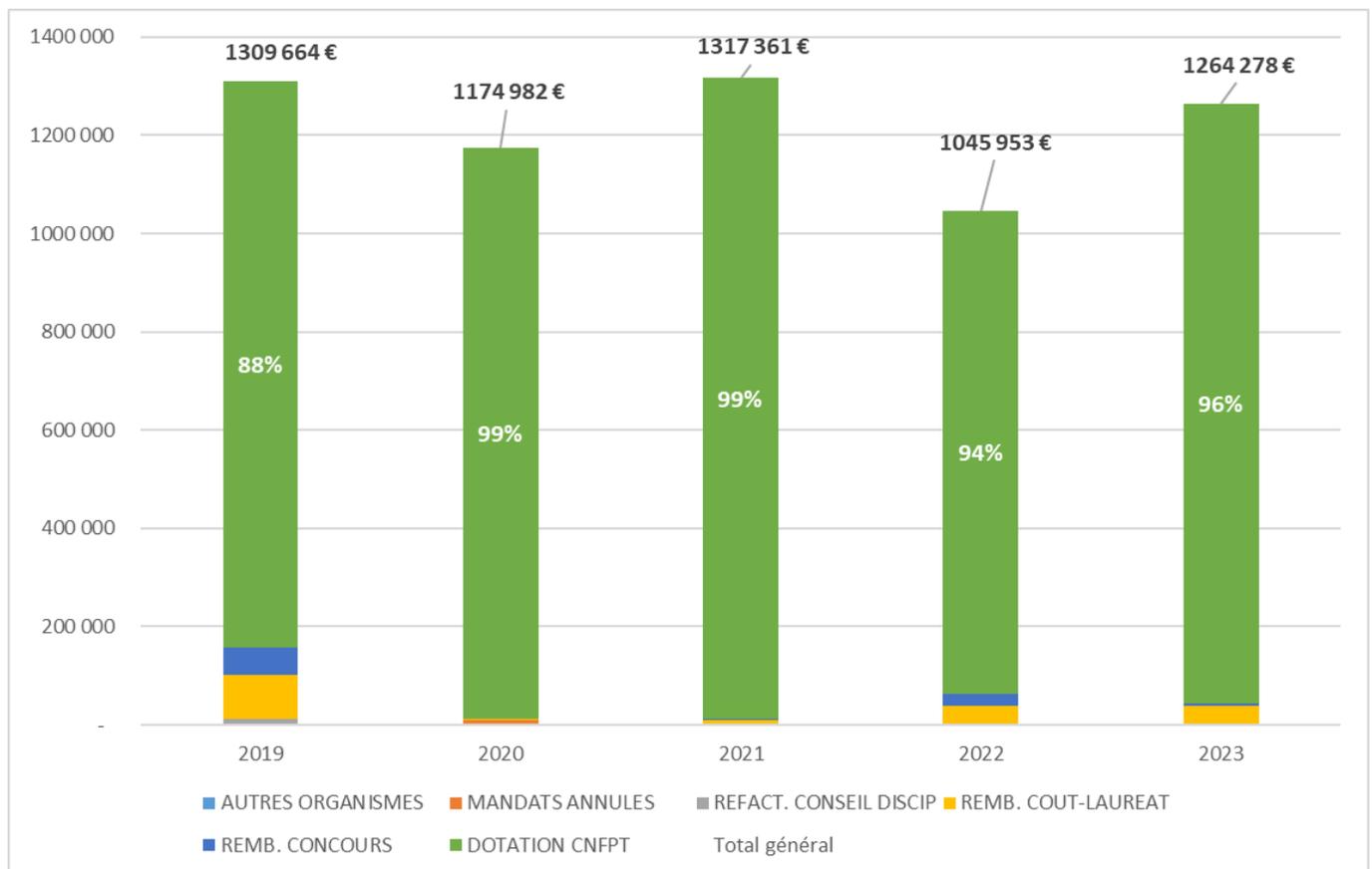
En 2013, un budget annexe régional a été adossé au budget principal du Centre de gestion de Loire-Atlantique, centre coordonnateur régional pour les Pays de la Loire.

Jusqu'en 2022, ce budget annexe a été mis au service de la coordination entre les cinq centres de gestion de la région pour retracer les opérations communes décidées dans le cadre de la convention régionale.

Depuis la signature du schéma régional de coordination, mutualisation et de spécialisation en septembre 2022, le budget annexe est le support budgétaire de l'ensemble des projets et coopérations portés dans ce cadre.

ÉLÉMENTS DE RÉTROSPECTIVE

Recettes



Entre 2019 et 2023, les recettes du budget annexe connaissent leur plus bas niveau en 2022 à hauteur de 1 046 000 € et leur plus haut niveau en 2021 à hauteur de 1 317 400 €. Elles représentent **en moyenne 1 200 500 €**.

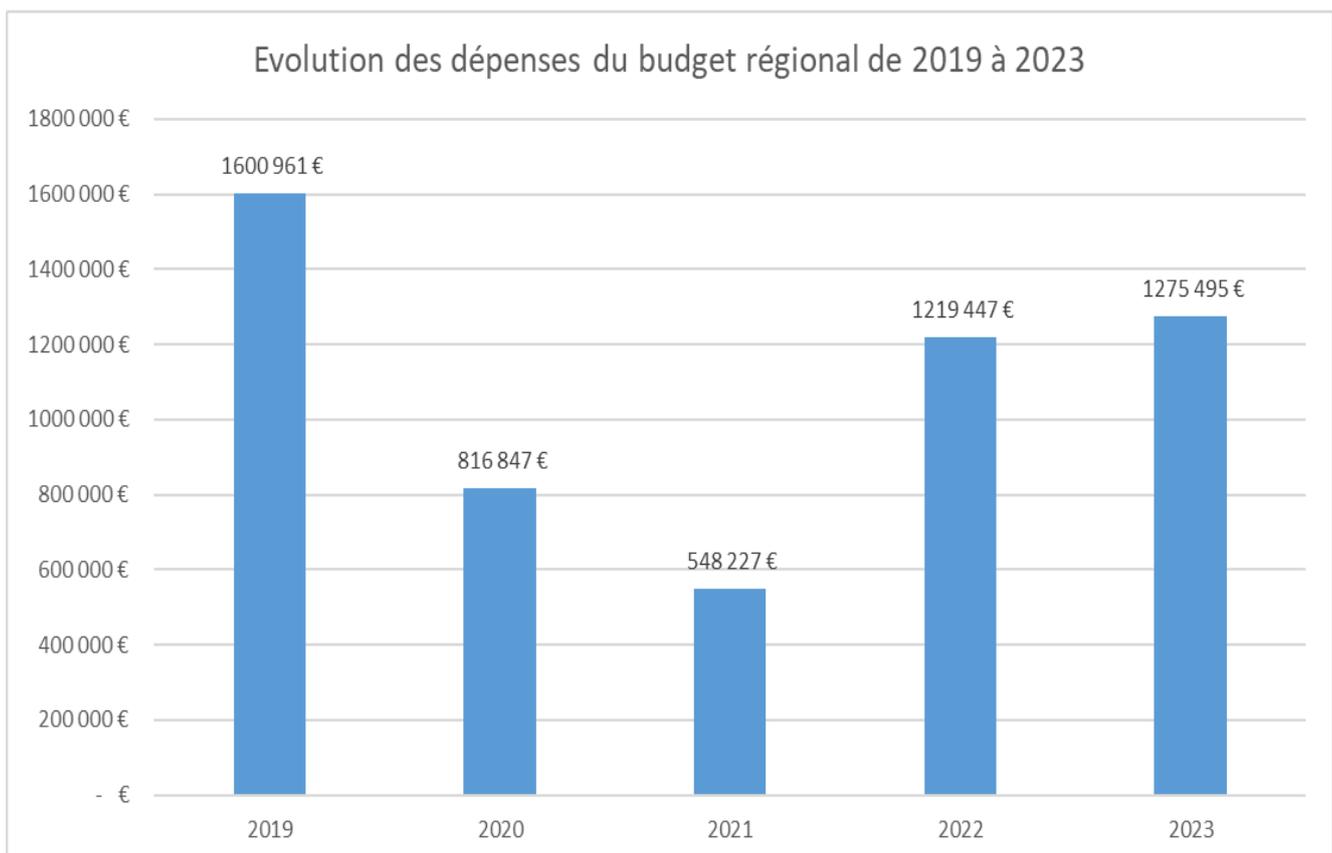
Le faible niveau constaté en 2022 est conjoncturel et tient à la baisse exceptionnelle de la **dotation du CNFPT**. Celle-ci est calculée sur la base des cotisations versées par les collectivités au CNFPT (année n-2) à laquelle est appliquée un taux fixe de 0,331%. Or la cotisation 2020 du CNFPT était assise sur 10 mois au lieu de 12 du fait de la crise sanitaire. Sur la période, cette dotation représente en moyenne 95% des recettes totales.

Pour l'année 2023, la dotation du CNFPT a été de 1 107 000 €, amenant les recettes globales à 1 264 000 €, soit une évolution de 20 % par rapport à 2022.

A cette dotation, s'ajoutent :

- Les participations versées par d'autres centres de gestion en remboursement de frais d'organisation de concours, qui représentent en moyenne 2% des recettes et sont résiduelles ;
- Le remboursement du coût lauréat pour les candidats hors Pays de la Loire, qui représente en moyenne 3% des recettes. Très variable selon les années, il varie de 2 950 € en 2020 à plus de 38 000 € en 2022 et 2023.

Dépenses



Les dépenses du budget régional sont très variables sur la période.

Elles connaissent un pic en 2019 du fait d'un reversement de l'excédent reporté aux centres de gestion des pays de la Loire.

Elles diminuent ensuite en 2019 et 2021 pour atteindre moins de 550 000 €.

A partir de 2022, elles reviennent à un niveau supérieur à 1 200 000 € du fait d'une forte dépense liée aux concours. Elles représentent en moyenne 1 053 000 € par an sur la période.

La signature du schéma régional en 2022 a amené une diversification des compétences mutualisées ou partagées. Toutefois, la coopération régionale est encore en phase de lancement et les dépenses relevant des concours restent majoritaires avec une moyenne de 86% sur la période. Parmi elles, 40% en moyenne correspondent au reversement d'une partie de la dotation CNFPT au budget annexe Grand Ouest, adossé au budget principal du Centre de gestion d'Ille-et-Vilaine pour l'organisation des concours relevant de son périmètre.

Les autres activités correspondent principalement à l'organisation de la conférence régionale pour l'emploi territorial et à la prise en charge pour les agents de catégorie A, du différentiel entre la contribution des collectivités d'origine des fonctionnaires momentanément privés d'emploi et le coût réel de prise en charge par le Centre de gestion. A ce jour, seul le Centre de gestion de Loire-Atlantique a bénéficié de ce dispositif.

Progressivement, le poste de dépense relatif à la coordination du schéma régional prend de l'ampleur.

Le budget annexe, du fait de son objet, ne comporte pas à ce jour de section d'investissement.

TENDANCES DE RÉALISATION 2024

Hors excédent reporté, les **recettes 2024 du budget annexe** sont estimées à **1 587 000 €** soit **101% des recettes prévisionnelles**.

Elles reposent principalement sur la dotation du CNFPT, d'un montant de 1 559 278 € (dont 1 440 042 € pour les concours et 119 236 € pour les FMPE de catégorie A).

En revanche, le **taux de réalisation des dépenses** devrait être **faible** (à peine au-dessus de 50%) avec une dépense attendue de **940 600 €** au lieu de 1 800 050 € inscrits au budget prévisionnel.

Cette forte sous-réalisation s'explique avant tout par la **faible mobilisation de la dotation du CNFPT par le budget annexe Grand ouest** (321 000 € au lieu de 855 000 € soit -534 000€). Certains remboursements de concours aux centres de gestion de la région seront en outre sollicités sur l'exercice 2025 (-150 000 €). Enfin, la dépense relative à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place du dispositif de prévoyance a été moins coûteuse qu'initialement prévu.

Ainsi, l'exercice devrait afficher un résultat positif de 646 500 € au lieu d'un déficit de 205 100 €.

ORIENTATIONS POUR 2025

Le schéma régional de coordination, de mutualisation et de spécialisation des Pays de la Loire a été adopté par délibérations concordantes des cinq centres de gestion de la région entre le 25 mai et le 12 juillet 2022.

Depuis 2023, il atteste du socle de confiance mutuelle entre ces cinq centres de gestion et se traduit par un travail de concertation, de mise en cohérence de notre action et de développement de nouvelles offres au service de la performance individuelle et collective et de l'action publique portée par les employeurs publics du territoire régional.

Les actions régionales ont pris en 2024 une ampleur inédite avec notamment la préparation des contrats de prévoyance qui se déploieront sur l'ensemble du territoire régional en 2025 et le développement d'un dispositif de dialogue social régional ambitieux et inédit. 2024 a aussi initié la formation de demandeurs d'emploi au métier de secrétaire général de mairie dans le cadre d'un dispositif partenarial mobilisant le CNFPT, la Région et France Travail aux côtés des centres de gestion.

Dans la continuité des projets engagés en 2024, l'année 2025 consacrera la prise d'ampleur du schéma régional et son ancrage dans des actions ambitieuses, territorialisées, au bénéfice du pilotage et de la gestion des ressources humaines des collectivités et établissements publics de la région des Pays de la Loire.

Axe 1 – Promouvoir et renforcer l'attractivité et la performance de l'emploi public territorial

- Déployer la formation au métier de secrétaire général de mairie sur le territoire régional
- Mener des actions communes de promotion de l'emploi territorial, notamment par une participation conjointe au Big Bang de l'Emploi
- Organiser l'édition 2025 de la conférence régionale de l'emploi territorial

Axe 2 – Accompagner les parcours dans l'emploi public

- Poursuivre l'organisation mutualisée de concours à l'échelle régionale et inter-régionale

Axe 3 - La Qualité de Vie au Travail (QVT)

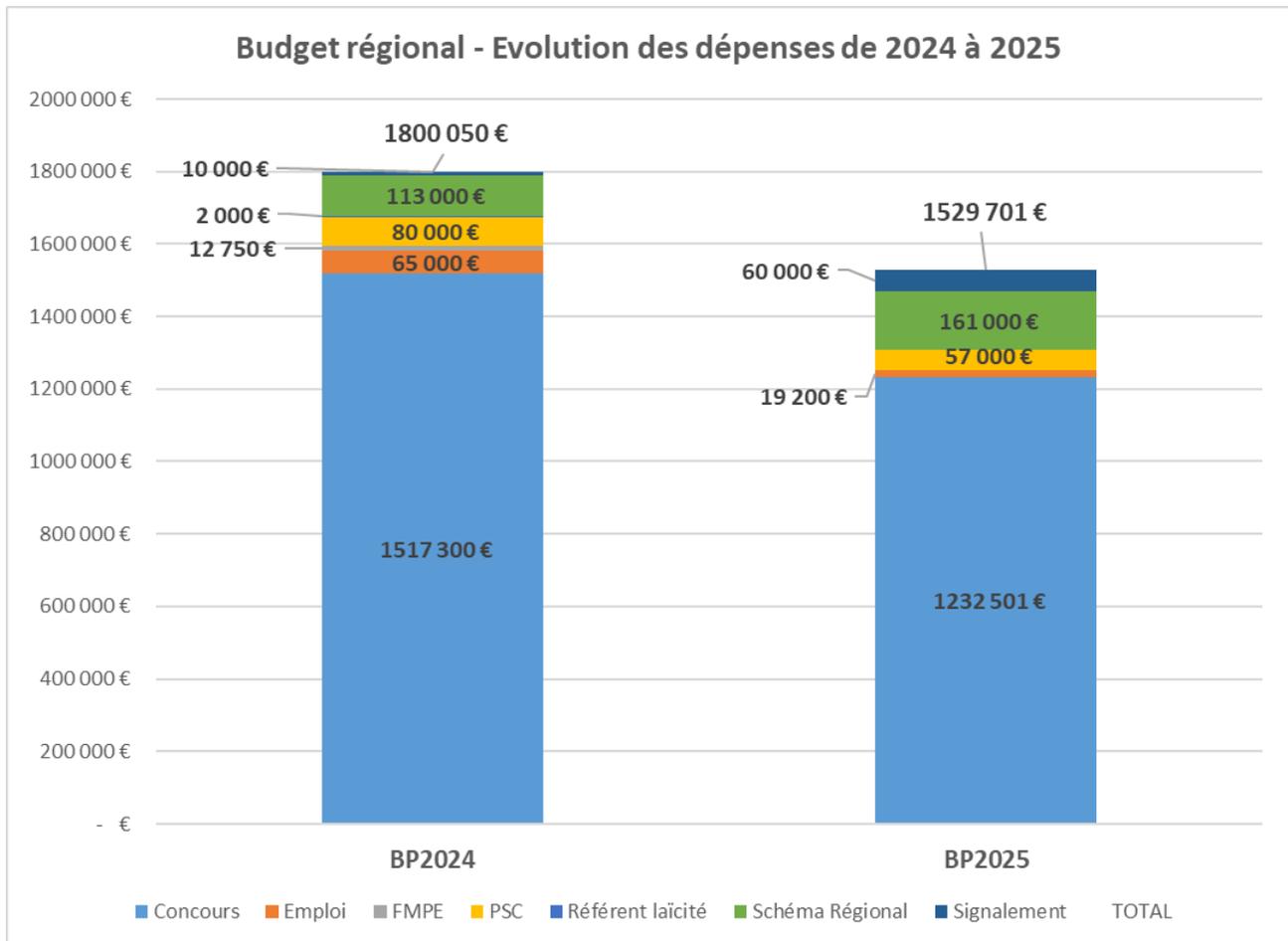
- Piloter le déploiement des contrats prévoyance
- Mettre en place les contrats groupes en matière de couverture des risques santé
- Déployer le dispositif de signalement
-

Axe 4 – Faciliter la gestion des Ressources Humaines des collectivités territoriales en soutenant leur sécurisation

- Déployer le réseau des référents laïcité et initier les actions de sensibilisation



Pour permettre le déploiement de ce plan d'action, les **dépenses** du budget régional 2025 sont **estimées à 1 529 700 €, en retrait de 12% par rapport au BP2024.**



En particulier, les dépenses de concours sont estimées à 1 232 500 €, en cohérence avec l'organisation régionale des concours et le besoin de financement du budget Grand Ouest.

Les principaux autres postes de dépenses concerneront la protection sociale complémentaire, pour la mise en place des contrats santé (57 000 €), le financement du dispositif de signalement (60 000 €), les actions en faveur de la promotion de l'emploi (19 200 €) et le fonctionnement général du schéma (161 000 €).

En parallèle, les **recettes du budget annexe devraient se maintenir à un niveau proche de celui de 2024, à hauteur de 1 287 000 €,** essentiellement portée par la dotation du CNFPT, évaluée à 1 231 000 €.

A ce stade de la procédure budgétaire, le budget annexe devrait donc présenter un **déficit maximal de l'ordre de 242 100 €, aisément financé par le résultat cumulé antérieur, supérieur à 2 300 000 €.**